

Petite Revue du Tiers-Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS

VOL. IV

MONTREAL, AOUT 1887

No 7

AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur souscription de l'année de vouloir bien le faire au plus tôt. Cette prière s'applique d'avantage à ceux qui ont des arrérages. Si tout ce qui nous est dû nous était payé, nous pourrions améliorer notre "REVUE," par exemple en donnant plus de gravures.

Portioncule ou Grand Pardon d'Assise.

CE QUE C'EST — SON ORIGINE

L'Indulgence de la PORTIONCULE consiste en ce que les fidèles, après s'être confessés et avoir communié, peuvent gagner autant d'INDULGENCES PLÉNIÈRES qu'ils font de visites à une église *franciscaine*, depuis les premières Vêpres du 1er août jusqu'au coucher du soleil du 2 août, pourvu qu'à chaque visite ils prient aux intentions du Souverain-Pontife.

Cette indulgence existe depuis le treizième siècle : c'est en 1221, c'est-à-dire il y a plus de six siècles, que saint François d'Assise en fit la demande au Pape Honorius III. Voici quelle en fut l'origine.

A moins de deux kilomètres d'Assise était une petite église du nom de *Portioncule*, ou de *Notre-Dame-des-Anges*, parce que les Esprits célestes la favorisaient de leurs fréquentes apparitions. Saint François d'Assise avait réparé les ruines de ce sanctuaire, et y avait fixé le berceau de son Ordre. C'est là qu'il venait souvent satisfaire sa tendre

dévotion pour MARIE et pour les Saints Anges, dont elle est la Reine. C'est là qu'il priait, au milieu des concerts harmonieux des Esprits célestes et qu'il avait l'ineffable bonheur de converser avec eux.

Saint François avait fondé trois grands Ordres : celui des Frères Mineurs ou Franciscains, en 1209 ; celui des Pauvres Dames, ou Clarisses, en 1212, enfin celui de la Pénitence, ou Troisième Ordre (Tiers-Ordre), en 1221, pour répondre à l'élan universel qui portait des peuples entiers à sa suite. Le Tiers-Ordre devait faire de chaque ville une cité de saints, amenant les âmes de bonne volonté à la perfection chrétienne. De nombreux pécheurs se convertissaient à la parole et à l'exemple de ses disciples, les monastères des Pauvres Dames se multipliaient de toute part ; l'Europe retentissait du nom de saint François et du bruit de ses miracles ; son âme était une fournaise d'amour ; son corps, une héroïque victime d'une immolation continuelle ; mais rien ne suffisait encore à son zèle. Quand l'amour sert d'aiguillon, il ne souffre ni négligence, ni lenteur ; il presse toujours d'entreprendre quelque chose de plus grand. Ainsi, François embrasé du divin amour, brûle nuit et jour, dans les solitudes et les retraites, de procurer la gloire de DIEU et le salut du prochain.

Une nuit, le Séraphique Patriarche, pris pour les pécheurs d'une compassion plus vive que de coutume, versait des torrents de larmes, déchirait son corps exténué, afin de fléchir le Cœur de DIEU, et le conjurait, puisque pour l'amour des pécheurs il avait versé tout son Sang, de daigner encore, par une surabondance de sa divine miséricorde, leur accorder le moyen de pouvoir s'appliquer ce Sang précieux, et de ne pas rendre inutiles tant de tourments endurés pour leur salut. Un ange l'avertit de se rendre à la *Portioncule*, où l'attendaient JÉSUS-CHRIST et son auguste Mère au milieu d'une multitude d'anges. Transporté d'une indicible joie à cette nouvelle, le Saint se lève à l'instant, et entrant avec un profond respect dans la chapelle, il se prosterne la face contre terre pour adorer la majesté du Fils de DIEU.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, abaissant sur lui un regard de bonté divine, lui dit : "*François, le zèle que vous et les vôtres avez pour le salut des âmes, fait qu'il vous est permis de demander quelque chose en leur faveur à la gloire de mon Nom.*"

Au milieu des merveilles qui le ravissaient, le Saint fit cette prière : *“ Notre Père Très Saint, je vous supplie, quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, d'avoir la bonté d'accorder aux hommes, que tous ceux qui visiteront cette église, reçoivent une Indulgence plénière de tous leurs péchés, après s'en être confessés à un prêtre ; et je supplie la Bienheureuse Vierge, votre Mère, l'Avocate du genre humain, d'intercéder pour m'obtenir cette faveur.”*

La miséricordieuse Vierge intercédâ, et JESUS-CHRIST prononça ces paroles :

François, ce que vous demandez est grand, mais vous recevrez des faveurs encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci, je veux néanmoins que vous alliez trouver mon vicaire, à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier, et que vous lui demandiez la même Indulgence.”

Les compagnons du Saint, qui étaient dans leurs cellules, entendirent ce colloque entre JESUS-CHRIST et saint François ; ils virent de nombreuses troupes d'anges et une grande lumière qui remplissaient l'église, mais une respectueuse frayeur les empêcha d'approcher.

Le lendemain, François partit, accompagné d'un de ses Frères, et se rendit à Pérouse, où se trouvait alors le pape Honorius. Le Saint, introduit auprès du Pontife, exposa l'ordre qu'il avait reçu de JESUS-CHRIST lui-même, et le conjura de ne pas lui refuser ce qu'il avait plu au Fils de DIEU de lui accorder.

“ Mais, dit le Souverain-Pontife, pour combien d'années me demandez-vous cette Indulgence ? ”— *“ Très-Saint-Père, répondit François, qu'il plaise à Votre Sainteté de me donner non pas des années, mais des âmes...”* “ Le Pape lui dit alors : *“ François, vous me demandez quelque chose de grand ; la Cour Romaine n'a pas coutume d'accorder une pareille Indulgence.”*— *“ Très-Saint-Père, repartit François, je ne vous la demande pas de moi-même, c'est JESUS-CHRIST qui m'a envoyé, je viens de sa part.”* Sur quoi le Pape dit publiquement trois fois : *Je veux bien que vous l'ayez.”*

Les Cardinaux firent plusieurs difficultés ; mais Honorius, convaincu enfin de la volonté de DIEU, accorda très libéralement, très gratuitement, et à perpétuité, cette Indulgence, sollicitée avec autant d'instance que d'humilité ; mais seulement pendant un jour naturel, depuis la veille au soir, y comprenant la nuit, jusqu'au coucher du soleil, le lendemain :

A ces paroles, François baissa humblement la tête. Comme il s'en allait, le Pape lui demanda : " *Où allez-vous, homme simple ? quelle assurance avez-vous de ce que vous venez d'obtenir ?* " — *Saint-Père*, répondit-il, *votre parole me suffit. Si cette Indulgence est l'œuvre de DIEU, lui-même la manifestera. Que JESUS-CHRIST, sa sainte Mère et les Anges soient à cet égard Notaire, papier et témoins, je ne demande pas d'autre acte authentique.* C'était un effet de la grande confiance que lui inspirait la vérité de l'apparition.

L'indulgence de la PORTIONCULE, accordée depuis deux ans, n'avait point encore de jour fixe où les Fidèles pussent la gagner. François attendait que JESUS-CHRIST, le premier auteur d'une grâce si précieuse, le déterminât.

Or, une nuit que François était en prière dans sa cellule, le Tentateur lui suggéra de diminuer ses pénitences : sentant la malice du démon, il va dans le bois, se jette nu à travers les ronces et les épines, et se met tout en sang. Une grande lumière l'entoure ; il voit quantité de roses blanches, et de roses rouges, quoiqu'on fût au mois de janvier et dans un hiver très rigoureux. Dieu venait de changer les buissons piquants en de magnifiques rosiers, toujours verts et sans épines, chargés de belles roses blanches et rouges. — Des anges qui parurent en grand nombre lui dirent : " *François, hâtez-vous d'aller à l'église, Jésus-Christ y est avec sa Sainte Mère.* " Au même moment il fût revêtu d'un habit très blanc, et étant arrivé à l'église, après une profonde adoration, il fit cette prière : " *Notre Père, Très saint Seigneur du Ciel et de la Terre, Sauveur du genre humain, daignez par votre grande miséricorde déterminer le jour de l'Indulgence que vous avez eu la bonté d'accorder.* " Notre-Seigneur lui répondit qu'il voulait que ce fût depuis le soir du jour où l'Apôtre saint Pierre se trouva délivré de ses liens, jusqu'au lendemain. Il lui ordonna ensuite d'aller se présenter à son Vicaire, de lui porter quelques roses blanches et rouges pour preuve de la vérité du fait, et de mener quelques-uns de ses compagnons qui rendraient témoignage de ce qu'ils avaient entendu...

Le Pape, convaincu par des preuves aussi incontestables, d'accord avec les Cardinaux, confirma cette Indulgence avec tous ses privilèges. Ensuite, il manda aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolète,

etc., de s'assembler à Sainte-Marie-des-Anges le premier jour du mois pour la publier solennellement.

Tous ces prélats engagèrent François à parler à la foule accourue de toute part. Il le fit avec autant d'onction que d'humilité, et termina par ces paroles écrites sur un parchemin qu'il tenait à la main :

“ Je veux vous faire aller tous au paradis ? je vous annonce une Indulgence plénière et à perpétuité, que j'ai obtenue de la bonté du Père céleste et de la bouche du Souverain-Pontife. Vous tous qui êtes venus ici aujourd'hui avec un cœur bien contrit, qui vous êtes bien confessés et qui avez été bien absous par un prêtre, vous avez l'entière rémission de vos péchés depuis votre baptême jusqu'à ce moment, et il en sera de même pour tous ceux qui y viendront tous les ans dans les mêmes conditions.”

Les évêques voulurent restreindre l'Indulgence à dix ans, mais dans la publication, ils ne purent s'empêcher de dire comme François : “ *A perpétuité.* ” Nouveau miracle qui attestait la volonté du Seigneur.

L'Indulgence du *Grand Pardon* fut bientôt connue dans le monde entier, et les prodiges que l'on voyait chaque année s'opérer à Sainte-Marie-des-Anges, excitèrent la dévotion des Fidèles à la gagner. La plupart cependant en étant empêchés par la longueur du chemin, les Souverains-Pontifes Benoît XI, Benoît XII, Sixte IV et saint Pie V, pour leur en faciliter les moyens, l'étendirent à toutes les églises des frères Mineurs et à celles des Pauvres Dames de sainte Claire. Grégoire XV, dans sa Bulle *Splendor paternæ gloriæ*, du 4 juillet 1622, renouvela cette concession, qu'Urbain VIII étendit aux églises des Religieux et des Religieuses des Trois Ordres Séraphiques, qui sont les trois vœux essentiels de religion. En 1608, Paul V l'accorda, pour dix ans seulement, aux églises des RR. PP. Capucins ; mais en 1627, Grégoire XV la leur accorda à perpétuité.

Innocent XII a accordé une Indulgence plénière, tous les jours de l'année, et à perpétuité, à ceux qui visitent l'église de Sainte-Marie-des-Anges (Bulle du 18 août 1105), et cette Indulgence quotidienne a été renouvelée par Benoît XIV. Mais cette Indulgence est différente de celle de la PORTIONCULE, ainsi que l'a déclaré la Congrégation des Indulgences par un décret du 16 février 1739, confirmé par Clément XII.

Les chapelles publiques du Tiers-Ordre séculier (alors même que ces chapelles font partie d'une église paroissiale), participent par *communication* à l'Indulgence de la PORTIONCULE, avec cette différence que, dans les églises de l'Ordre, les Religieux et tous les fidèles indistinctement peuvent gagner l'Indulgence, tandis que dans les églises du Tiers-Ordre, à moins d'un *privilege spécial*, les Tertiaires seuls peuvent la gagner. Ainsi l'a plusieurs fois déclaré la Sainte Congrégation des Indulgences, notamment le 31 mars 1856. (*Analecta*, 2me série, col. 2716.)

Mais Pie IX, par son Bref *Expositum est nobis*, en date du 20 mai 1859, daigna accorder pour dix ans que, dans les lieux où il n'existe pas de couvent de Religieux ou de Religieuses de l'Ordre, tous les Fidèles, sans distinction, pourraient gagner l'*Indulgence de la Portioncule* en visitant les églises ou chapelles publiques du Tiers-Ordre séculier. (*Analecta*, 1re série, col. 1126.)

Le 11 décembre 1868, ce même Bref, accordant temporairement cette Indulgence, a été renouvelé encore pour dix ans.

Beaucoup d'anciennes églises de Religieux ou de Religieuses de saint François en France ont, par un Indult de Pie VII, l'Indulgence de la PORTIONCULE le dimanche qui suit le 2 août lorsque ce jour n'est pas lui-même un dimanche. Dans ce cas, on peut gagner les Indulgences le 2 août dans les églises actuellement franciscaines, et encore le dimanche suivant dans les anciennes églises.

A Montréal cette indulgence peut être gagnée en visitant l'église du Tiers-Ordre, coin des rues Saint-Urbain et Dorchester, la Cathédrale et Notre-Dame-des-Anges, rue Lagouchetière.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Analyse du livre intitulé: "Association chrétienne des Honnêtes Gens sur le terrain des affaires," et dû à la plume du T. R. P. LUBOVIC DE BESSE, capucin. (1)

(1) (Voir *Petite Revue*, du mois de juillet, page 277).
(suite)

PREMIER PRINCIPE

IL Y A UNE OBLIGATION GRAVE DE FUIR LES OCCASIONS PROCHAINES DE PÉCHÉ MORTEL, SURTOUT LORSQU'ELLES SONT PERMANENTES.

Que veulent dire les mots *occasions, prochaines, permanentes*? Expliquons.

Beaucoup de péchés mortels sont commis par suite d'une excitation venant d'une cause extérieure, qui peut être un lieu, un objet, une personne. Tel ouvrier ne s'enivre que lorsqu'il entre dans un cabaret ; une jeune dame a perdu la foi, en lisant la *Revue des Deux-Mondes* ; cet enfant est tombé dans le libertinage parce qu'il s'est lié d'amitié avec un camarade libertin. Le cabaret, la *Revue*, le mauvais camarade, sont ici des *occasions* de péché mortel.

L'occasion est appelée *prochaine* pour une personne, lorsqu'elle succombe fréquemment dans le péché mortel, quand elle se trouve en présence de cette occasion. Si elle succombait rarement, ce serait une occasion *éloignée*. Et si elle ne succombait pas du tout, ce qui serait pour d'autres une occasion éloignée ou prochaine, ne servirait qu'à lui faire pratiquer des actes de vertu.

L'occasion prochaine est *permanente* ou *transitoire*. Le petit jeune homme corrompu par son camarade, travaille chaque jour avec lui, couche dans la même chambre. L'occasion est *permanente*. Elle ne serait que *transitoire* si les deux enfants ne se rencontraient que de temps à autre, par exemple, à la promenade.

Or, la théologie enseigne qu'il y a une obligation grave de fuir les *occasions prochaines* du péché mortel, surtout quand elles sont *permanentes*. C'est une obligation imposée par la prudence chrétienne, qui nous défend de nous exposer témérairement à un grand danger, Notre-Seigneur nous ayant avertis que celui qui aime le danger y périra. Aussi un confesseur ne peut pas donner l'absolution à un pénitent qui, honteux et repentant de certains péchés commis dans une occasion prochaine, ne veut pas cependant s'éloigner de l'occasion. Le pape Innocent XI a condamné cette proposition : " *Qu'on peut absoudre quelquefois la personne, placée dans une occasion prochaine, qui ne veut pas la fuir quand elle le pourrait, mais qui est décidée au contraire de continuer à rester dans cette occasion prochaine.*"

Saint Liguori, et avec lui la plupart des théologiens,

vont beaucoup plus loin, en affirmant que, par prudence, le confesseur doit différer ordinairement l'absolution jusqu'à ce que le pénitent soit sorti de l'occasion permanente de péché mortel.

L'on ne peut pas ignorer que les enfants du peuple trouvent dans les ateliers des occasions prochaines et permanentes de péché mortel, et c'est par là qu'ils finissent presque tous par échapper à l'influence de leurs parents, de leurs confesseurs, des directeurs de congrégations.

Ah ! le zèle qu'on déploie pour multiplier les catéchismes, les écoles chrétiennes, les cercles, les congrégations et œuvres de jeunesse, est digne des plus grands éloges. Mais tant qu'on n'aura pas éloigné les occasions prochaines de péché mortel, en offrant aux enfants du peuple des ateliers chrétiens, tout ce zèle ne donnera que des résultats insignifiants.

Pourquoi certains membres des congrégations pieuses persévèrent-ils ? *Parce qu'ils ont eu la bonne fortune de se trouver dans des ateliers où il n'y avait pas pour eux des occasions prochaines de péché mortel.*

Pourquoi l'immense majorité de ceux qui venaient à l'école chrétienne et au catéchisme ne viennent-ils jamais dans les congrégations ? Ou pourquoi cessent-ils d'y venir tôt ou tard ?... *Parce qu'ils travaillent dans de mauvais ateliers.*

Que l'on n'objecte pas que ces occasions sont nécessaires. Ah ! s'il s'agissait d'une nécessité physique, à la bonne heure ! Un homme est aux galères lié par un boulet à un misérable. Il n'est pas en son pouvoir de briser cette chaîne. Mais il s'agit de nécessités morales venant d'un ensemble de circonstances qui peuvent être modifiées, en sorte que, ce qui était nécessaire hier, le sera moins demain et cessera de l'être plus tard. Telles sont les nécessités qui retiennent les ouvriers dans des ateliers devenus des foyers de corruption.

Innocent XI a encore condamné les deux propositions suivantes :

“ Il n'y a pas à fuir l'occasion prochaine de péché lorsqu'on a quelque avantage ou quelque raison honnête pour y rester. ”

“ Il est permis de chercher directement une occasion prochaine de péché pour notre bien spirituel ou temporel ou pour celui du prochain. ”

L'étude du deuxième principe va nous démontrer que les ouvriers sont exposés à des occasions prochaines et nécessaires, par notre faute, beaucoup plus que par la leur.

DEUXIÈME PRINCIPE

IL EST DÉFENDU DE COOPÉRER AU MAL, ET COMMANDÉ DE COOPÉRER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, AU BIEN FAIT PAR LE PROCHAIN.

DE LA COOPÉRATION AU MAL. Saint Paul, dans le premier chapitre de l'épître aux Romains, énumère longuement les péchés commis par les philosophes païens, et termine par ces graves paroles :

“ Ces sages, quoique instruits des lois de la justice divine, n'ont pas compris que les auteurs de ces crimes méritent la mort éternelle. ”

Il ajoute : “ Non seulement méritent la mort ceux qui font ces péchés, mais encore ceux qui consentent à les laisser faire. ”

Nous pouvons donc être coupables de péché mortel, en consentant aux péchés des autres.

David, dans la même pensée, adressait à Dieu la prière suivante :

“ Quel homme pourra bien connaître les péchés dont il s'est rendu coupable ? Seigneur, purifiez-moi de ceux qui sont restés cachés à mes yeux, et pardonnez-moi ceux qui ont été commis par mon prochain ! (Ps. 18, v. 13, 14). ”

L'homme n'est pas un être isolé, mais un être associé à ses semblables, coopérant aux actions d'autrui, et dès qu'il prête sa coopération, il n'a plus le droit de décliner sa part de responsabilité.

Il n'est pas bon, dit encore saint Paul, que je fasse tout ce qui m'est permis, car, parmi les choses permises, toutes ne sont pas un sujet d'édification pour le prochain.

Approfondissant cette question, les théologiens posent le cas suivant :

Quand une action est cause de deux effets, l'un bon, l'autre mauvais, est-il permis de faire cette action ?

Ils répondent d'abord que si l'action cause directement, efficacement l'effet mauvais, il n'est jamais permis de la faire. Mais il arrive souvent que l'effet mauvais se produit d'une façon indirecte, par accident, sans qu'on le veuille, et même contrairement à la volonté formelle que

l'on a de ne produire que l'effet bon. Les circonstances, la malice du prochain, font que l'effet mauvais qu'on ne veut pas se produit quand même. Dans ce cas, fort de sa bonne intention, peut-on aller de l'avant et poser la cause de laquelle vont sortir deux effets si opposés ?

Les théologiens sont unanimes pour répondre qu'on ne le peut pas toujours. Avoir une bonne intention, faire avec cette intention un acte honnête ou du moins indifférent, duquel résulte directement un effet bon, tout cela est nécessaire sans doute, et cependant tout cela ne suffit pas, si un effet mauvais résulte, même indirectement, de l'acte que l'on va faire.

Que faut-il en plus pour avoir le droit d'agir ? Il faut encore que le mal prévu soit d'une qualité ou d'une quantité négligeable, ou bien si le mal prévu est un vrai et un grand péché, il faut que le bien qu'on se propose ait une importance proportionnée à la grandeur de ce mal.

Ainsi l'exige la charité envers le prochain. A conditions égales, nous ne sommes pas obligés de nous sacrifier pour l'avantage d'autrui. Mais quand il y a disproportion considérable entre notre intérêt et celui des autres, il faut choisir le moindre mal, même à nos dépens. Sans cela, on proclamerait le règne de l'égoïsme, et les forts auraient toujours le droit d'écraser les faibles.

Appliquons les principes qui précèdent aux relations entre clients et fournisseurs.

De quel mal est-il question dans le cas présent ?

En premier lieu, de la dépravation de la jeunesse ouvrière dans les ateliers. En second lieu, du mal que peut faire personnellement un fournisseur, si, en faisant fortune, il acquiert une influence considérable dont il usera contre la religion et contre l'ordre social.

La gravité du mal est ici incommensurable, puisqu'il ne s'agit pas d'un péché isolé, mais de tout un ensemble d'iniquités, d'une source intarissable de vice, d'impiété, de corruption, de persécution, source ouverte par la formation d'un mauvais atelier et par la fortune d'un patron ennemi juré de l'Eglise.

S'il était prouvé que les commandes faites à des fournisseurs n'ont aucune influence, même indirecte, sur ces résultats criminels, la question serait résolue. Mais le contraire est évident, car toute commande apporte des bénéfices à une maison. Les bénéfices amènent la pros-

périté. La prospérité pousse à développer les affaires et par conséquent à augmenter le nombre des ouvriers. Si donc les ouvriers sont pervertis dans une maison, toute commande faite à cette maison est une coopération à leur dépravation morale.

En outre, plus un patron peut se faire de créatures en enrichissant les hommes qu'il a pervertis, plus il lui est facile d'aller tenter au dehors le mal qu'il fait dans son atelier.

Il n'est pas besoin d'être un fort logicien pour voir la connexion intime qu'il y a entre les actes des clients qui enrichissent un fournisseur, et le mal moral que ce fournisseur, à l'aide de la fortune qu'il acquiert, parvient à faire au dedans et au dehors de son atelier.

Mais l'on dira : " Vous voulez que, sous prétexte de favoriser, de protéger le travail chrétien, je me condamne à payer plus cher des articles de qualité inférieure ?... "

Pardon : vous manquez aux règles de la logique en changeant la question. Vous coopérez au mal, en procurant des bénéfices à un commerçant, quand vous savez qu'il en fait un usage abominable. Si votre coopération, n'étant qu'indirecte, avait pour excuse un bien considérable l'emportant de beaucoup sur le mal prévu, à la bonne heure ! La charité n'oblige pas à de grands sacrifices pour préserver le prochain d'un léger ennui. Mais elle nous oblige à sacrifier de petits avantages pour empêcher de grands maux.

Eh bien ! dans le cas indiqué, le mal d'un côté, c'est la corruption dans de grands ateliers, c'est la dépravation des ouvriers, c'est l'influence donnée à de mauvais patrons. Le bien, de l'autre côté, c'est une petite économie... ! y a-t-il proportion entre ce bien et ce mal ? Quel catholique oserait affirmer qu'une légère satisfaction, une économie de quelques centimes, lui donnent le droit de devenir sciemment et effectivement complice de la corruption systématique d'une multitude d'âmes prises dans les rangs du peuple et livrées à un patron impie dont on fait la fortune ?

Un journal catholique annonce en réclame un bal maçonique. Cela lui est payé à tant la ligne. Si les rédacteurs de ce journal se souvenaient de la doctrine de l'Eglise sur la coopération au mal, de ses enseignements sur les bals, des condamnations qu'elle a portées contre la

franc-maçonnerie, se croiraient-ils autorisés, pour un bénéfice de quelques francs, à coopérer au bal d'une loge ?

Nous supposons un bénéfice réel. Mais quand, au lieu de bénéfice, il y a perte ; quand l'unique avantage est une satisfaction de vanité, comment peut-on, sans offenser Dieu, coopérer sciemment à la prospérité d'une maison qui est absolument mauvaise ? Nous connaissons des faits de ce genre. Parce qu'une ouvrière avait *la vogue*, bien qu'elle eût aussi la réputation méritée d'une fille entretenue, tolérant, enseignant le vice dans son atelier, des dames fort pieuses sont allées payer chez elle huit cents francs, mille et deux mille francs, ce que d'autres dames obtenaient pour quatre, cinq ou sept cents francs chez une ouvrière honnête et tout aussi habile.

Comme les dépenses minimales sont celles qui se présentent le plus fréquemment, on allègue pour excuse que la coopération dans ce cas, est insignifiante. Si vous ne faites cet acte qu'une fois en passant, alors sans doute, vous n'avez pas lieu de vous considérer comme un criminel. Mais si chaque jour vous achetez, par exemple, un mauvais journal, sans aucun motif grave qui vous y autorise, uniquement parce que ce journal vous amuse, vos cinq, dix ou quinze centimes quotidiens font, au bout de l'an, 18, 36, ou 54 francs. Cette somme est sortie de votre poche pour aller enrichir les ouvriers de la mauvaise presse. Après quelques années, ce seront des centaines de francs donnés par vous pour vous amuser, et qui auront fait prospérer le mal.

Il y a même ici à noter une circonstance aggravante : — Acheter à meilleur marché des objets de qualité supérieure, est la preuve d'une habileté dont on se vante ; ce qui fait qu'on suscite bien vite des imitateurs qui, à leur tour, entraînent d'autres à leur suite. Ainsi se forme *la vogue* qui mène la foule chez telle ouvrière et chez tel fournisseur. Mais alors n'est-on pas responsable de la coopération des autres au mal ? Comment seraient-ils innocents devant Dieu ceux qui, par la parole et par l'exemple, sont la cause que des millions et des milliards jetés dans des mains indignes, iront, comme un torrent dévastateur, porter la ruine dans les âmes et dans l'ordre social ?

Votre coopération, quelque minime qu'elle soit, est une participation à un crime social. Or, tant que la société favorisera le vice d'un commun accord, l'immoralité et

l'impïété prendront des proportions effrayantes, qui attireront les foudres du ciel. *Vx mundo à scandalis!* C'est Jésus qui a prononcé cette parole, et sa parole ne passera pas.

Frère RAPHAEL, tertiaire.

(A continuer)

NOTRE PÈLERINAGE

A SAINTE ANNE DE BEAUPRÉ.

Quel doux, quel pieux, quel édifiant voyage! La primitive simplicité des âges les plus chrétiens y a été reproduite dans tous ses traits. Mardi, 19 juillet, les pèlerins se trouvèrent au nombre de 1000 à 1200, frères et sœurs du Tiers-Ordre auxquels s'étaient joints un grand nombre de fidèles tous nûs par les sentiments de l'évangélique fraternité, tous animés par le souffle de saint François. Grand nombre de membres du clergé et de diverses associations pieuses, entre autres de l'Adoration nocturne et de l'Adoration diurne du Saint-Sacrement, de la confrérie de la Sainte-Face, de plusieurs congrégations de la Ste-Vierge, de l'Union Catholique, portant leurs insignes sur leurs poitrines comme des médailles d'honneur, avaient voulu former un seul corps avec nous, pour unir leurs hommages à ceux que nous allions porter à la grande thaumaturge du Canada, à la Bonne Ste-Anne de Beaupré.

Le départ eut lieu à 6 heures, au chant de l'*Ave Maris Stella*. Le chant des cantiques se prolongea jusqu'à la soirée. Vers huit heures, le révérend père Raynel, directeur des deux fraternités, fit les recommandations aux prières. Les tertiaires récitèrent ensuite en chœur *Motines et Laudes* de l'office de la très sainte Vierge. Puis après le chant d'usage adressé à l'Esprit-Saint, un sermon des mieux appropriés à la circonstance fut prononcé par le révérend père Filiatreault, S. J.

Voici la substance de cette éloquente allocution : Un pèlerinage est à la fois un acte de foi, une réparation et une prière.

Acte de foi. En face d'un monde abruti et plongé dans la matière, les pèlerins affirment hardiment l'existence du surnaturel. Contre l'orgueil de ce monde

qui ne croit qu'à lui et ne compte qu'avec ses forces, les pèlerins érigent un protêt solennel en reconnaissance de l'action de la divine Providence.

Acte de réparation. Quelle réparation que cette foi qui se déclare et qui impose de pareils sacrifices.

Une prière. Prière confiante, prière énergique, prière persévérante qui ne se lasse jamais.

Après la prière du soir prononcée par le révérend père directeur, et à laquelle tous les voyageurs répondent avec entrain, les dames, auxquelles se joignent plusieurs hommes, nous édifient, durant une grande partie de la nuit, par la récitation ininterrompue des chapelets, dont chaque dizaine d'*Ave Maria* commence par ces pieuses invocations : *Sainte Anne, priez pour nous ; Saint François d'Assise, priez pour nous.* Dans cette foule en prière quel recueillement ! quelle ferveur ! Quels regards attendris et suppliants fixés sur cette statue bénie de sainte Anne, au pied de laquelle ne cessent de brûler des centaines de cierges.

Le splendide bateau à vapeur *le Canada* continue toujours sa marche rapide et assurée, portant triomphalement son précieux dépôt de pèlerins sous un ciel brillant d'étoiles, à travers les ondes calmes et majestueuses du Saint-Laurent. Plusieurs ont dû céder aux influences bénignes du sommeil, mais bien avant l'heure des premiers exercices religieux du matin, le mercredi 20 juillet, tout le monde est debout, les uns priant à haute voix, les autres priant de cœur en contemplant la nature.

Déjà nous avons passé devant Québec, il ne reste plus que six ou sept lieues à parcourir, et bientôt nous toucherons le but tant désiré. Les cœurs sont impressionnés, ils brûlent du désir de recevoir au banquet eucharistique les communications du divin Jésus, qui les attend, là, dans le sanctuaire de son aïeule vénérée. Nous récitons en commun la prière du matin, les *Petites Heures*. Puis, un autre Jésuite, le révérend père Caron, vient, après l'invocation à l'Esprit-Saint, nous parler de ce Jésus qui va se donner à nous.—Jésus ! Oh ! Jésus est le plus tendre des pères, il est le meilleur des amis, il est le plus efficace des consolateurs. Quelles réflexions saisissantes l'orateur à su faire jaillir de l'étude de ces trois points ! Après les nombreuses confessions de la nuit, quel exercice préparatoire à la très sainte communion !

O bonne sainte Anne, voici de pauvres pèlerins qui viennent de bien loin. Ouvrez-leur bien larges les portes de ce lieu des miracles dont vous êtes la maîtresse.

Les pèlerins sont arrivés. Au quai, la procession se déroule avec ordre et se dirige vers la basilique. La fraternité des hommes d'abord, ensuite celle des femmes, celle-ci déployant à sa tête la bannière de sainte Elisabeth ; celle-là une bannière de saint François d'Assise, bénie durant l'un des exercices du *Triduum* qui a précédé le pèlerinage. A la suite des tertiaires, revêtus de leurs tuniques, vient la foule nombreuse qui a voulu s'unir à eux. Des cantiques d'amour envoient leurs échos jusqu'au ciel. Sur le bord du chemin, du haut des balcons, de toutes les fenêtres, des spectateurs édifiés contemplent ce spectacle.

Enfin nous sommes entrés dans l'église, où de toutes parts les regards lisent les témoignages d'une multitude de miracles. Les membres de la Fraternité des hommes prennent place dans le chœur. Les Sœurs, suivies des autres pèlerins, prennent place dans la nef. La sainte communion est immédiatement distribuée aux pèlerins, puis, après la messe et l'action de grâce, on se retire pour le déjeuner.

La paroisse de Ste Anne compte plusieurs bons hôtels qui se soutiennent tous avec aisance, grâce aux profits que leur apportent les milliers de pèlerins qui leur arrivent tous les jours durant toute la saison de l'été. Naturellement, c'est surtout le couvent tenu par les dignes filles de Marguerite Bourgeoys, les Sœurs de la Congrégation, qui voit affluer le plus grand nombre d'hôtes. Ce bâtiment considérable offre aux pèlerins toutes les commodités désirables, en même temps que son site élevé et pittoresque leur présente le plus charmant paysage et le plus beau point de vue de l'endroit.

A 10½ hrs a. m., les pèlerins retournent à la basilique ; un nouveau contingent de pèlerins arrivés de Québec et de l'île d'Orléans vient augmenter leur nombre. Un révérend père Rédemptoriste lit, du haut de la chaire, sur les assistants, l'évangile de la bonne Ste Anne, et les formules de la bénédiction de divers objets pieux, puis donne une instruction touchante qui ranime plus que jamais dans les âmes la confiance à la bonne Ste Anne.

C'est fini. Image de la vie, ce pèlerinage touche à son

terme. La foule pieuse veut, avant de partir, s'abreuver aux eaux de la source miraculeuse; un grand nombre en remplissent des vases qu'ils apporteront dans leurs foyers pour faire goûter de ce liquide merveilleux aux absents pour lesquels ils ont si fortement prié. C'est le viatique du voyage.

La procession recompose ses rangs dans le même ordre, et défile vers le bateau avec recueillement. A bord, les cantiques et les autres exercices religieux se continuent. Une halte de quelques heures à Québec permet aux pèlerins de visiter la vieille cité fondée par Champlain, et d'aller y dire quelques mots d'édification aux parents, aux amis qui y demeurent. A 6 hrs p. m., le bateau quitte Québec, ramenant ses hôtes au point de départ.

Bientôt, descendent les douces vapeurs du soir, et peu à peu le firmament, que le soleil n'éclaire plus que de quelques derniers rayons, s'assombrit pour rendre plus éclatants les lustres de la nuit. Les flots, toujours paisibles, murmurent des harmonies que la musique n'a jamais su traduire, et qui pourtant émeuvent. O nature ! que tu nous redis bien la grandeur, la majesté, la toute-puissance de ce Dieu, de cet Etre suprême dont le mystère eucharistique nous a révélé les amoureux abaissements.

Après le repas du soir, le chant des vêpres, puis le sermon. Cette fois encore, c'est un jésuite, le révérend père Chenevriér, qui, avec cette onction de l'âme qui le distingue, vient exprimer la gratitude qui déborde des cœurs. Qu'avez-vous apporté à Ste Anne ? dit-il. La foi. Qu'en remportez-vous ? L'espérance. La foi vous a conduits, l'espérance vous ramène. La foi animait vos prières l'espérance les exauce.

Après la prière du soir dite en commun, les pèlerins continuent, chacun en son particulier, ses exercices religieux. Les statues de Ste Anne et de St François d'Assise voient toujours se succéder un grand nombre de pèlerins qui viennent s'agenouiller à leurs pieds. On va se reposer, puis on revient prier et remercier. Cela dure ainsi toute la nuit.

Le soleil a repris sa course depuis quelques heures, et nous arrivons à Montréal, mais la piété des pèlerins n'est pas encore satisfaite. Après les exercices religieux du matin, jeudi, un nouveau sermon vient couronner le pèlerinage. C'est M. l'abbé Brissette qui porte la parole.

Il parle du ciel. Quel sujet ! C'est le ciel qui est le terme de la vie chrétienne ; il convient bien qu'une méditation sur le ciel soit le terme d'un pèlerinage comme le nôtre. Ce sermon faisait donc écho aux paroles d'espérance prononcées par le révérend père Chenevriér, aux sentiments d'amour eucharistique exprimés par le révérend père Caron, aux exhortations de foi, d'espérance et de prière adressées par le révérend père Filiatreault.

Le bateau touche à son quai, et les pèlerins enchantés débarquent. Quelques instants après, grand nombre d'entre eux assistaient à une messe d'actions de grâces dite à l'autel de la bonne Ste Anne, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, et y recevaient encore la sainte communion.

Le souvenir de ce voyage pieux restera longtemps gravé dans nos cœurs. Tout s'y est passé dans un ordre parfait, tout y a été édifiant. Un petit livret, imprimé et livré à l'avance aux pèlerins indiquait l'ordre des exercices du pèlerinage, et contenait le texte de beaux cantiques à Ste Anne, auxquels on avait donné des airs connus. Trois prières composées spécialement pour ce pèlerinage et à chacune desquelles Mgr l'Archevêque de Montréal avait bien voulu accorder 40 jours d'indulgence y étaient insérées. Pour l'avantage des fidèles et des tertiaires qui dans l'avenir voudront continuer à les réciter et gagner ces indulgences nous les publions ci-après.

PRIÈRE DU DÉPART

Bonne sainte Anne, jetez un regard de complaisance sur ce pèlerinage, et acceptez-en l'hommage. Nous vous l'offrons aux intentions générales de ses organisateurs, et en particulier.....

Nous invitons la bienheureuse Vierge Marie, saint Joseph et notre S. P. S. François d'Assise, à nous accompagner durant ce voyage, afin qu'il devienne ainsi plus agréable à vos yeux. Ainsi soit-il.

40 jours d'indulgence.

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

PRIÈRE D'ARRIVÉE

Bonne sainte Anne, au retour de cet heureux pèlerinage, où notre âme a puisé une augmentation de foi, d'amour et de confiance envers Vous, notre cœur est plein

de reconnaissance pour vos bontés, et nous vous remercions ; nous vous supplions aussi de bénir les résolutions que nous y avons prises, et de nous obtenir d'y être fidèles. Obtenez-nous que votre bien-aimée fille Marie, notre Mère, que saint Joseph et N. S. P. St François, qui nous ont accompagnés durant ce pèlerinage, continuent à vivre dans nos cœurs avec Jésus, notre fin suprême, afin que guidés, fortifiés, consolés et bénis par ces saints protecteurs, nous soyons tous heureux dans cette vie et dans l'autre. Ainsi soit-il.

40 jours d'indulgence.

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

DEMANDE ET CONSÉCRATION DES TERTIAIRES A SAINTE ANNE.

O Bonne Sainte Anne, glorieuse Aïeule de Jésus, Sainte Mère de Marie et généreuse Patronne du Canada, nous, fils du Bienheureux patriarche Saint François d'Assise, venus de loin pour vous honorer dans ce sanctuaire de votre prédilection, reconnaissant que nous sommes tous de misérables pécheurs, indignes de vos bienfaits, mais contrits et bien résolus de ne plus offenser notre Dieu à l'avenir, nous nous prosternons humblement à vos genoux, pour vous remercier des faveurs que vous ne cessez de prodiguer à chacun de nous, à nos familles, à nos amis, à nos confrères, à nos malades, à nos infirmes, à nos affligés, ainsi qu'à tous les pieux pèlerins qui viennent visiter ces lieux bénis. Votre bonté est si grande, votre puissance éclate avec tant de magnificence, que de toutes les parties du Canada s'élève en votre honneur, un hymne de reconnaissance. Puissions-nous devenir de plus en plus dignes de votre tendre sollicitude.

O Bonne Sainte Anne, nous vous en supplions, écoutez la voix de vos pèlerins, protégez l'univers catholique, et, en particulier, notre patrie. Faites que nous y voyions affermis le règne de Jésus-Christ et le triomphe de son Eglise ; que le culte de vénération, de confiance et d'amour envers Marie et envers Vous, Bonne Mère, y fleurisse davantage ; que Notre Saint Père Léon XIII, nos Evêques et tous nos supérieurs, trouvent en nous des fils soumis et dévoués. Sanctifiez notre clergé.

Eloignez de nous, de nos familles et de nos compatriotes, le luxe, l'impureté et l'intempérance, avec leur cortège de vices et de malheurs; à cette fin obtenez pour nous la fidélité dans la pratique des vertus contraires. Enfin, affermissez-nous tous dans la foi, la justice et la piété.

O Bonne Sainte Anne, comme gage de notre amour filial, nous voulons dès ce moment nous consacrer pour toujours à votre service, et nous engager à propager partout votre culte. Par cet acte public, nous nous consacrons donc entièrement à vous, nous vous consacrons nos familles, toutes les personnes sur lesquelles nous avons quelque autorité, tout ce qui nous appartient. Nous vous consacrons notre Tiers-Ordre et chacun de ses membres, ses œuvres, ses pénitences, ses mérites et ses espérances. Nous renouvelons à vos pieds notre profession et nos saints désirs, vous priant instamment d'augmenter la faveur et la protection des tertiaires, de prendre sous votre protection spéciale notre Ordre séraphique et d'en répandre l'esprit parmi les fidèles, afin que, marchant avec persévérance dans les droits sentiers de la pénitence, nous puissions tous un jour, avec Jésus et Marie, et avec Vous et Notre S. P. Saint François, jouir au Ciel des délices éternelles réservées aux pénitents de la terre. Ainsi soit-il.

40 jours d'indulgence.

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

frère RAPHAËL, tertiaire.

Le Blasphème

L'horrible habitude de blasphémer prend tous les jours des proportions plus considérables, il n'est pas rare de voir des enfants presque en bas âge, proférer les plus abominables imprécations contre la divinité, qu'ils ignorent et qu'ils sont, certes, incapables de comprendre.

Ces jeunes gens ne sont guère coupables, mais les vieux blasphémateurs d'habitude qui leur ont appris ces horreurs sont responsables de ces effrayants résultats, et en rendront compte au Dieu qu'ils insultent.

Nous publions ci-dessous une remarquable étude philosophico-théologique, qu'un ami de notre journal nous communique, espérant qu'elle pourra faire quelque bien,

et faire renoncer quelques-uns à cette déplorable habitude de prendre Dieu pour objet de leurs imprécations.

Le Seigneur, interrogé par Moïse sur la conduite à tenir envers un Israélite qui s'était permis de blasphémer le nom de Dieu, lui dit ces paroles : Faites sortir hors du camp ce blasphémateur ; que ceux qui l'ont entendu, mettent leurs mains sur sa tête pour rendre ainsi témoignage contre lui, et qu'il soit lapidé par tout le peuple. Vous direz aussi aux enfants d'Israël : celui qui aura maudit son Dieu portera son péché, c'est-à-dire qu'il portera la peine de son péché sans pouvoir la commuer en l'immolation de quelque victime sanglante. C'est avec cette rigueur que Dieu punit le blasphème.

Il n'y a point de crime plus horrible que l'outrage fait par l'homme au Dieu dont il tient tout ; il n'y en a point qui décele une malice plus satanique, car le blasphème est du nombre de ces fautes dont l'homme ne retire d'autre avantage que le plaisir même d'outrager son créateur. Les Hébreux ont toujours professé pour le nom de Dieu le plus grand respect, et, à leur exemple, les premiers chrétiens et les hommes les plus éminents du christianisme n'ont jamais prononcé ce nom adorable qu'avec les marques de la religion la plus profonde. On frémit quand on réfléchit que, de nos jours, cette abomination du blasphème est dans presque toutes les bouches, et qu'à peine l'enfance peut-elle articuler le nom de Dieu, qu'elle ne prononce que pour l'outrager.

On devrait juger comme incroyable et impossible l'existence du blasphème, mais une expérience journalière bien déplorable, nous apprend qu'en toute occasion, et pour des bagatelles, le divin nom de Dieu est l'objet du mépris d'un grand nombre d'hommes par l'abus qu'ils en font, et qu'on n'apprécie pas plus le corps adorable de Jésus-Christ et le sang qu'il a versé pour nous, qu'on n'apprécie la boue qu'on foule aux pieds.

Examinons, si, avec le secours de Dieu, il ne resterait aucun moyen, sinon de l'exterminer tout entier de ce monde, au moins d'en diminuer un peu le cours.

Pour arriver à ce but, il faut, avant tout, bien connaître ce qu'il est en lui-même. Qu'est-ce donc que le blasphème ? C'est une parole injurieuse contre Dieu, contre la sainte Vierge ou contre les saints. Il est vrai qu'on peut blasphémer par geste, sans aucun mouvement de la

langue, mais comme cela ne peut arriver que rarement, je veux me borner à vous parler des blasphèmes qui se commettent par paroles.

J'ai dit que le blasphème est une parole injurieuse à Dieu, à la sainte Vierge ou aux saints; car, de même que la louange est la glorification de Marie ou des saints, qui se rapporte naturellement à Dieu, ainsi le mépris que l'on a pour eux retombe également sur lui.

Il y a deux sortes de blasphèmes : les uns sont simples, les autres hérétiques. Ces derniers sont ceux qui renferment quelque hérésie, et conséquemment une double malice, savoir contre la religion et contre la foi. Le blasphème simple est celui qui ne renferme aucune erreur contraire à la foi, mais seulement une impiété, qui consiste à parler outrageusement de Dieu, et il a lieu quand on parle avec mépris de quelque membre de J.-C., de sa passion, de sa mort, de ses sacrements, des divins mystères, de sa présence, de son corps et de son sang, sans parler des autres expressions injurieuses qu'on n'indique pas ici.

Cela supposé, peut-il y avoir, parmi les péchés dont les hommes se rendent coupables, un péché qui soit plus grand, plus énorme et plus détestable que le blasphème? Non, dit St Jean Chrysostome, il n'y a pas de chose qui soit plus impie et plus criminelle, et que Dieu haïsse plus que le blasphème. *Nihil magis impium quam adversus Deum blasphemia.*

Il n'y a rien de comparable en fait de malice au blasphème, dit-il dans un autre endroit, *blasphemia nihil pejus.* Mais St Jérôme déclare plus formellement encore qu'il n'y a pas de péché plus horrible, parce que tous les autres paraissent légers à côté de lui. *Nihil horribilui blasphemia : omne quippe comparatum blasphemia levius est.* Mais, me direz-vous, le vol, l'homicide, l'adultère, la médiance, la calomnie, l'oppression des pauvres ne sont-ils pas des péchés graves, même très graves? Oui, je suis forcé de l'avouer, et ils le sont tellement qu'ils demandent vengeance au ciel. Mais comparés au blasphème, leur laideur et leur gravité s'effacent pour ainsi dire, et la raison pour laquelle le blasphème l'emporte tant sur les autres péchés par sa gravité, c'est que, dit encore St Jérôme, celui qui le profère choisit Dieu pour en faire l'objet de son mépris. *Ponit in excelsum os suum.*

Mais, si à présent nous voulons connaître quel est celui qui se rend coupable de ce crime ; oh ! combien l'injure devient grande et combien elle s'aggrave. Qui est-ce donc qui a l'audace d'outrager cette souveraine et infinie majesté de Dieu ?

C'est un homme, qui, devant Dieu, n'est qu'un néant, et qui a été comblé de toutes sortes de dons, soit de la nature soit de la grâce ; c'est ce chrétien devenu son fils adoptif par le saint Baptême ; c'est ce chrétien nourri tant de fois de sa chair sacrée, et abreuvé tant de fois de son sang précieux. C'est ce chrétien racheté de la servitude du démon et du péché au prix de la vie de ce Dieu fait homme ; et cet homme, ce chrétien a l'affreux courage de blasphémer son Seigneur, son Dieu, qui lui a témoigné tant d'amour et de bonté. Quelle ingratitude ! Les païens et les infidèles se gardent bien de riant leurs faux dieux. Il n'y a donc que des chrétiens, envers qui Dieu a été prodigue de ses bienfaits, qui le déshonorent par leurs blasphèmes et leurs outrages. Ah ! prêtez l'oreille aux tendres reproches que vous adresse votre divin Rédempteur, et qu'il adressait autrefois à tout Israël par la bouche du prophète Michée, reproches qui devraient toucher tous les cœurs, fussent-ils de marbre ou de bronze. *Popule meus, quid feci tibi ?*

Responde mihi. Réponds-moi, peuple chrétien, quel mal t'ai-je fait ? qui est-ce qui peut provoquer de ta part contre moi ces blasphèmes que ta bouche profère ! N'ai-je pas délivré de la servitude du démon et du péché au prix de ma vie et de l'effusion de mon sang ? Il n'y avait plus pour vous de salut à espérer vous deviez tous être précipités dans l'enfer, si mon amour ne m'avait porté à descendre du ciel sur la terre pour me faire homme, afin de souffrir et mourir pour vous. Pourquoi donc vous acharnez-vous à m'outrager par vos blasphèmes ?

Pourquoi blasphémez-vous contre mon saint Nom, contre mon corps sacré couvert de tant de plaies, contre ce sang que j'ai versé jusqu'à la dernière goutte pour votre rédemption et votre salut ? — *Le Pionnier.*

Malheur à celui qui ne conserve pas en lui-même le bien que le Seigneur lui a montré, qui ne le fait pas voir aux autres dans ses œuvres, mais qui, séduit par l'appât d'une vaine louange, est toujours plus disposé à le montrer aux hommes qu'à Dieu.

St François. — Opusc. div. 18.

CHRONIQUE

Question Romaine.—L'*Observatore Romano* du 5 mai contient, à l'adresse des feuilles italiennes qui parlent d'une "réconciliation de l'Italie avec la Papauté", un article qui a pour titre: "Les conciliateurs," En voici la phrase essentielle:

"L'Eglise et, conformément à ses enseignements, le journalisme catholique ont toujours et invariablement protesté contre la violation des droits du Saint-Siège et contre l'inconvenance et l'intolérabilité de la position faite à Rome au Vicaire auguste de Jésus-Christ. En dehors d'une reconnaissance préalable des droits de l'Eglise et d'une réparation sincère accomplie par l'Italie politique, il n'y a aucun terrain possible de négociation et de conciliation."

Faut-il espérer que cette déclaration mettra fin à tous les projets colportés de divers côtés en ces derniers temps?

Qualités de Léon XIII.—Le monde entier reconnaît et loue la modération, la sagesse et la tactique supérieure qui dictent ou inspirent tous les actes de S. S. le pape Léon XIII. Voici un trait entre mille autres qui prouve que les pires ennemis de la Papauté sont eux-mêmes réduits à rendre hommage au caractère du Vicaire de Jésus-Christ.

On célébrait, il y a quelques jours, sur le Janicule, l'anniversaire d'une sortie victorieuse qui permit un moment aux garibaldiens de la République romaine de 1849, de repousser les troupes françaises venues au secours du Pape. Or, le professeur Chierici, fameux confesseur anti-clérical, au lieu de jeter feu et flamme contre le Vatican, comme on avait toujours fait en pareille occasion, a parlé avec un respect inattendu de S. S. Léon XIII.

Il a souhaité que "ce vieillard, dont les mains ne sont pas souillées de sang, puisse réussir dans la grande œuvre de pacification générale qu'il a commencée, et amener ainsi les nations à se désister de la fumeuse manie de la paix armée... Si cela se réalise, a-t-il ajouté en tendant la main vers la coupole de Saint-Pierre, tous les peuples de la terre se prosterneront à tes pieds." Quelque surpris qu'ils aient été par ces paroles, les radicaux et les garibaldiens présents à la commémoration n'ont pu s'empêcher d'applaudir l'orateur, et les protestations de l'un des assistants ont été étouffées par l'enthousiasme de la foule.

La liturgie en langue slave.—Par concession spéciale du Saint-Siège, et en vue de faciliter de plus en plus les progrès du catholicisme dans le Monténégro, la langue slave vient d'être autorisée pour les offices et les prières liturgiques dans l'archidiocèse d'Antivari. Le journal *Obzor*, d'Agran, dit à ce sujet:

"Par cette concession, on fait tomber une des barrières qui séparent les *orthodoxes* des catholiques. Les frères de l'une et de l'autre Eglise auront une même langue dans laquelle ils chanteront les louanges du Seigneur; ils auront le même alphabet, et l'on verra cesser le funeste dualisme de l'alphabet cyrillien d'un côté, et du latin de l'autre.

"La grande question de la réunion des deux Eglises ne pourra certainement pas être résolue par le petit Monténégro, ni même par

la Serbie et la Bulgarie; une grande puissance pourrait seule exercer une influence décisive dans ce sens. Mais un petit Etat peut servir d'exemple, même à un plus grand.

“ Si Rome a fait une concession si agréable au Monténégro et à sa population slave, c'est un signe manifeste qu'elle est disposée à aller au-devant de la nation slave, ce nouveau et important facteur de l'histoire moderne. En cela aussi, le pape Léon XIII a montré une clairvoyance digne d'un esprit élevé. ”

Le Couvent du Mont-Carmel.— Il y a deux ans, la colonie allemande avait envahi, sous la conduite du vice-consul Keller, la propriété du célèbre couvent du Mont-Carmel. On démolit les murs, sous prétexte de construire une route. Les catholiques de la Palestine s'émurent vivement de cette profanation, et le consul de France intervint pour arrêter la furie des démolisseurs. Lorsque les faits furent connus au dehors, l'indignation fut générale, et le litige fut porté devant les tribunaux ottomans. D'après les dernières nouvelles arrivées à la Propagande, la cour de Damas, jugeant en appel, a confirmé les droits séculaires des religieux Carmes.

La Rose d'Or.— Le Saint-Père continue d'envoyer, chaque année, la rose d'or à une princesse ayant bien mérité de l'Eglise et du Saint-Siège. On annonce que Sa Sainteté a décidé de la faire remettre à Miss Cadwell, de Washington, qui a donné 200,000 dollars (1,500,000 fr.) à la nouvelle Université catholique d'Amérique.

Les sanctuaires de Rome.— Sous le prétexte d'embellir Rome en y percant de nouvelles rues, le gouvernement italien poursuit son œuvre destructeur. Une des églises qui appartiennent à la France et fait partie des pieux établissements qu'administre l'ambassadeur de notre pays, va bientôt tomber sous le pic des démolisseurs : c'est l'église des *Quatre-Nations*, près le pont Saint-Ange.

Dès le quinzième siècle, une confrérie, composée des quatre nations de France, Bourgogne, Lorraine et Savoie, possédait cette église et la maison qui y est annexée. La confrérie a subsisté jusqu'en 1798; et à l'époque du Concordat, l'église et les bâtiments voisins furent réunis aux pieux établissements français. Il y a vingt ans, l'ambassadeur, M. de Sartiges, en accorda la jouissance aux sœurs gardes-malades de Troyes.

C'est donc un de nos anciens souvenirs nationaux qui va disparaître pour faire place à la rue que l'on appelle Corso Vittorio-Emmanuele.

Dans une autre partie de la ville, près de Pincio, les Capucins vont être contraints de quitter leur maison générale. Cette maison, qui domine la place Barberini, a été bâtie en 1624 par le cardinal Antoine Barberini, frère d'Urbain VIII. L'église des Capucins est riche en grands souvenirs : c'est la première de Rome qui fut érigée sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Elle garde les reliques de saint Justin, l'illustre apologiste des premiers siècles, de saint Félix de Cantalice et du bienheureux Benoît d'Urbain.

L'église restera debout, mais le plan en sera modifié; les religieux doivent abandonner leur vieux cloître pour se réfugier auprès de l'église Saint-Nicolas de Tolentino.

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

CHAPITRE XIII

INDULGENCE DE LA PORTIONCULE.—NOUVELLES PRÉDICATIONS DE FRANÇOIS.—ALEXANDRE DE HALÈS.

(1221-1223)

(Suite)

Le gentilhomme hésite un instant ; puis, obéissant par respect pour le Bienheureux, il ouvre le coffre d'une main tremblante ; et qu'aperçoit-il ? Son fils ressuscité, plein de vie, qui lui tend un visage souriant et tient une pomme dans chaque main. Ivre de joie et de bonheur, le père prend son fils dans ses bras, et va se jeter aux pieds du saint, rendant mille actions de grâces à Dieu et à son serviteur François. C'est ainsi que celui qui avait ressuscité le fils de la veuve de Naïm, se plaisait à payer l'hospitalité donnée à ses pauvres volontaires."

Dans une autre circonstance, la Providence manifesta d'une façon touchante la maternelle sollicitude avec laquelle elle veillait sur ses serviteurs. Ici encore, nous laissons la parole à Mariana. " Notre B. Père, après avoir prêché toute une journée à Montella, était allé passer la nuit dans le bois qui domine cette petite ville. Chose assez rare en Italie, la neige couvrait alors la terre, et le saint et son compagnon n'avaient pour abri que les branches d'un chêne vert. Or, Dieu permit que ces rameaux lui servissent de toit. Le lendemain matin, les passants remarquèrent qu'il n'y avait pas un flocon de neige autour des deux Religieux ni sur leurs vêtements, et ils regardèrent ce fait comme un miracle. Le Seigneur de Montella, en ayant été informé, fit venir le saint et le pria de laisser dans le pays quelques-uns de ses disciples pour instruire les fidèles. François y consentit ; on bâtit un couvent sur le lieu même du prodige, et les Frères-Mineurs sanctifièrent par leur présence ce bois qui avait été jusque-là un repaire de bandits. "

On ne sème pas tant de miracles sur ses pas, on n'excite pas tant d'enthousiasme parmi les populations, et l'on ne passe pas au milieu d'elles comme le porte-étendard de la vérité, sans soulever en même temps contre soi les passions et la haine des méchants. Notre saint devait s'attendre plus que tout autre à rencontrer cette sorte d'épreuve sur son chemin ; mais elle se présenta à

lui sous une forme tout à fait inattendue. Etant allé à Bari, où résidait alors Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi des Deux-Siciles, l'ardent apôtre y fit entendre la parole de Dieu. Il prêcha avec une liberté tout apostolique, foudroyant de ses anathèmes les désordres de la cour aussi bien que les débordements du peuple. Le bruit de ces discours vint jusqu'aux oreilles de Frédéric II, prince au caractère ombrageux, aux mœurs dissolues, qui, déjà irrité de voir les progrès simultanés de l'Ordre de la pénitence et du parti des Guelfes, résolut de perdre l'audacieux missionnaire. Soit qu'il n'osât recourir à la violence, soit qu'il trouvât plus facile de discréditer dans l'opinion publique un adversaire dont il redoutait l'influence, mais dans la vertu duquel il n'avait pas confiance, voici le guet-apens qu'il lui tendit. Il l'invita à dîner au palais, et, après le repas, il le fit conduire dans une des tours, où l'on avait introduit en secret une femme débauchée. Tout était préparé, il faut l'avouer, avec une malice diabolique ; une demi-virtu y eût infailliblement péri ; la chasteté de François sortit victorieuse de cette tentation et parée d'un nouvel éclat. Dès qu'il eut aperçu la courtisane, il répandit sur le pavé les tisons du foyer, et s'étendit sur les charbons ardents. A cette vue, la femme s'enfuit épouvantée. Le prince, qui attendait à la porte l'issue de cette affaire, entra dans la chambre, et dit à François ; " Je reconnais maintenant que vous êtes un homme de Dieu." Et il écouta volontiers les conseils et les remontrances du saint, conseils et remontrances qu'il oublia trop tôt, pour son malheur et pour celui de ses peuples (1). La tour où se passa cette scène s'appela depuis " la tour de Saint-François."

Tels sont, en résumé, les principaux événements qui se rattachent à l'année 1222. Dans cette excursion de six à sept mois à travers la péninsule italique, François trouva le moyen de fonder une vingtaine de nouveaux couvents, et de propager ainsi son Ordre, sans cesser de travailler efficacement au salut des âmes.

Pendant ce temps-là, les ouvriers évangéliques qu'il avait dispersés sur différents points de l'Europe, fécondaient de leurs travaux et de leurs sueurs le sol qui leur avait été assigné, et y faisaient, eux aussi, une abondante moisson d'âmes et de disciples. C'était Bernard de Quin-

(1) Barthélemy de Pise.

tavalle en Espagne, Ange et Albert de Pise en Angleterre, Césaire de Spire en Allemagne, et Pacifique en France. Nous n'avons point à retracer ici l'ensemble de leurs succès ; mais, parmi leurs conquêtes spirituelles, il en est une que nous ne pouvons omettre, à cause de la part qu'y eut notre saint, et de l'influence qu'elle devait exercer, soit sur les destinées de l'Ordre, soit sur les progrès de la théologie scolastique : nous voulons parler de la vocation d'Alexandre de Halès (1). C'était alors le plus fameux docteur de l'Université de Paris, et toute la jeunesse des écoles se pressait autour de sa chaire. Bien différent des professeurs sceptiques de nos jours, il se distinguait entre tous par sa piété envers Marie, non moins que par sa vaste érudition ; il était allé jusqu'à promettre d'accorder, autant qu'il le pourrait, tout ce qu'on lui demanderait pour l'amour de la sainte Vierge (2). Cette particularité, si mince en apparence, décida de sa vocation. Un jour, un Frère-Mineur, le rencontrant, lui dit : " Docteur, il y a assez longtemps que vous servez le monde, et vous y avez acquis assez de réputation. Notre Institut n'a point encore de docteurs ni de maîtres savants ; je vous prie donc, pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge, de revêtir cette robe de bure. Vous serez l'honneur de notre Ordre, et vous sanctifierez votre âme." Alexandre, se souvenant de sa promesse, répondit du fond de son cœur : " Allez, mon Frère, je vous suivrai sous peu, et ferai ce que vous souhaitez."

Quelques jours après, en effet, il passait des grandeurs du monde à l'humilité du cloître, et revêtait l'habit des Frères-Mineurs (1222), apprenant par là à ses contemporains que toutes les splendeurs et toutes les fêtes de la terre s'effacent devant le seul bonheur de cette vie, qui est d'aimer Dieu et de s'imoler pour Lui. Quel sacrifice toutefois ! Et qui peut comprendre, s'il ne l'a lui-même éprouvé, tout ce que l'âme souffre de combats intérieurs et de déchirements, lorsque, par un acte souverain de sa liberté, elle rompt tout d'un coup les liens qui l'attachent à la terre ? Souvent, la plaie reste longtemps saignante, et il faut, pour la fermer, la main du divin Maître et le baume de la grâce. Alexandre connut ces peines et ces

(1) Alexandre naquit à Halès, au comté de Gloucester en Angleterre.

(2) Saint Antonia.

déchirements; et les premiers temps de sa vie religieuse lui parurent si amers, qu'il eut la pensée de quitter l'Ordre. Une nuit que cette pensée le tourmentait plus violemment, François lui apparut chargé d'une croix fort pesante et gravissant péniblement une montagne. Alexandre s'offrit à lui porter secours; mais le saint le repoussa avec indignation, en lui disant : « Retire-toi, misérable ! Quoi ! tu ne peux porter une légère croix d'étoffe, et tu voudrais porter celle-ci ! » Le novice, éclairé et fortifié par cette vision, fut délivré de la tentation qui l'assiégeait, et persévéra jusqu'à la fin dans sa vocation religieuse. Le saint patriarche d'Assise, bon appréciateur et ami du mérite, toutes les fois qu'il le trouvait uni à la piété, lui permit de continuer son enseignement public : faveur qu'il n'accorda qu'à deux de ses disciples, Alexandre de Halès et saint Antoine de Padoue. Alexandre reparut donc, sous la bure franciscaine, dans les chaires de l'Université de Paris, et avec tant d'éclat, qu'il mérita les éloges des Souverains Pontifes, et que ses contemporains lui décernèrent le glorieux titre de « Docteur irréfragable. » On sait comment, par sa *Somme théologique*, il posa la première pierre du sublime édifice que le Docteur angélique devait achever; mais son plus beau titre à la vénération des peuples, c'est, à notre avis, d'avoir eu pour disciples les deux plus grands docteurs de l'Eglise au moyen âge, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin (1).

L'ordre n'était encore qu'à son berceau, et déjà il réunissait les gloires les plus diverses. Bérnard lui avait apporté l'aurore du martyre. Antoine de Padoue, celle de l'apostolat, et Alexandre de Halès, celle de la science théologique.

1, Voici ce que nous lisons dans Gerson, chancelier de l'Université de Paris et contemporain d'Alexandre de Halès : « On demandait un jour à saint Thomas : « Quelle est la meilleure méthode pour étudier la théologie ? — C'est de s'attacher à un seul théologien, répondit l'Ange de l'Ecole. — Mais quel théologien faut-il choisir ? — Alexandre de Halès. » — Cet éloge n'a pas besoin de commentaire. Par malheur, la *Somme théologique* du Docteur irréfragable est perdue. Alexandre de Halès mourut en 1245.

(A continuer).

DEVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Le Cœur de Jésus et la Réparation

« La réparation est une œuvre destinée à sauver le monde. »

Paroles de Pie IX.

II.

Néanmoins, ne l'oublions pas, Jésus-Christ ne veut pas être le seul réparateur. Il veut que nous nous fassions à nous-mêmes notre part dans son sang. Il veut que nous accomplissions en nous, pour nous d'abord et pour nos frères, ce qui manque à sa Passion (1). Il veut que nous devenions, suivant la forte expression des premiers chrétiens, « les collègues de son martyr » (2). Il est clair que la piété réparatrice procède avant tout de cette sympathie, de cette « compassion » aux souffrances de l'adorable Victime. A contempler la sainte Face, couverte de crachats, et le Sacré-Cœur béant, à revoir tous les jours son Jésus bafoué par la plume, outragé par la caricature, plus conspué aux vitrines populaires qu'autrefois dans la cour de Pilate, l'âme se révolte et le cœur se gonfle. Pour consoler le doux patient, on pleure, on prie, on expie,—on répare.

Au reste, remarquons-le, Notre-Seigneur n'a pas attendu d'être ressuscité et remonté au ciel pour appeler à lui des âmes généreuses et vaillantes, pour demander des réparateurs.

Voyez-le, dès son entrée dans le monde, à Bethléem. On le repousse, on le rejette. Les siens lui refusent un berceau pour naître, comme plus tard ils lui refuseront un tombeau pour mourir. Que fait-il, le pauvre Enfant-Dieu ? Il appelle à sa crèche les anges d'abord et les bergers, puis les Mages. Le ciel et la terre, le dénument et la richesse, l'ignorance et la science, s'unissent pour offrir au divin nouveau-né les premières réparations.

En Egypte, terre d'exil et terre païenne, l'innocent fugitif a pour lui les bras de saint Joseph et le cœur de sa Mère.

A Nazareth, durant les années d'obscurité, de pauvreté, de rudes labeurs, qui nous dira les célestes réparations de la Sainte Famille ?

Aux jours de la vie publique, le doux prêcheur est en proie aux contradictions, aux insultes, aux calomnies. L'Évangile a pris soin d'enregistrer quelques-unes des effroyables épithètes que l'homme (créature de Dieu !) a jetées à la face de Jésus-Christ : « C'est un fac-

(1) *Coloss.*, 1, 24.—*Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus quod est Ecclesia.*

(2) *Quid gloriosius quam collegam passionis cum Christo factum fuisse?—Lettre des Confesseurs de Rome à saint Cyprien.*

tieux (1)... C'est un viveur, c'est un ivrogne (2)... C'est un démoniaque (3) !. « On lui tend des pièges, on cherche à l'appréhender, à le précipiter ; on l'expulse comme un vagabond, comme un malfaiteur. Le Roi du ciel et le Seigneur de la terre a pu dire en vérité qu'il n'avait pas où reposer la tête (4). C'est alors que Béthanie lui ouvre les portes de l'hospitalité fidèle. Le Cœur de Jésus y trouve le dévouement de sainte Marthe, les larmes, les parfums, l'amour de Madeleine, le cœur de son saint ami Lazare.

Dans les plaines de Capharnaüm, quand Jésus-Hostie annonce et prêche le dogme de sa chair et de son sang, l'auditoire frémit, murmure, s'emporte et s'en va. Nombre des siens l'abandonnent. — « Et vous, dit-il aux plus chers de ses disciples, voulez-vous aussi vous en aller ? » — On dirait, à l'entendre, qu'il implore la consolation. Le grand cœur de Pierre s'émeut : « A qui irions-nous, Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ! » (5). Saint Pierre est un réparateur.

Au Cénacle, dans la première messe du jeudi saint, lorsque Judas, le mauvais prêtre, eût perpétré son forfait, le divin trahi attire sur sa poitrine la tête si chère de l'apôtre bien-aimé. Saint Jean repose sur le Sacré Cœur et le console.

A Gethsémani, dans la sombre nuit des défaillances, des larmes, des cris de détresse, de la sueur de sang, Jésus n'a pas trouvé de consolateur humain. Il fallut qu'un ange descendit et le fortifiât.

Sur le chemin du Calvaire... Qui n'a rêvé, en lisant le récit de cette effroyable montée, de s'être trouvé sur le passage du Dieu qui allait mourir pour nous, de prendre sur ses épaules la croix et de s'y laisser clouer ? Jésus défaillant accepte le bras de Simon le Cyrenéen.

Couvert de crachats, de poussière, de sueur et de sang, il accepte le voile de sainte Véronique, et il remercie cette vaillante, en gravant sur la laine blanche la sainte Face, la Face adorable qui apaise la colère de Dieu, ravit les anges et convertit les pêcheurs.

Jésus accueille, comme un baume sur ses plaies, la compatissance des filles de Jérusalem.

A l'heure tragique où, sur son ordre, le vent de la mort secoue l'arbre funèbre, les yeux expirants de celui que Bossuet appelle « le divin pendu », se reposent sur saint Jean, l'ami tendre, l'ami courageux et fidèle, et sur sa divine Mère.

Enfin, après la descente de la croix, tandis que le Dieu mort repose sous la pierre du sépulcre, gardé par la haine mieux encore que par les scelles de l'Etat, Marie, sa mère, qui était restée debout dans les ténèbres et le tremblement de terre, debout dans les larmes et sous la pluie de sang, Marie, veille, pleure et prie, et continue, jusque par-delà le tombeau, la mission réparatrice qu'elle avait inaugurée à Bethléem.

(1) *Luc.* xxiii, 2. — Hunc invenimus subvertentem gentem...

(2) *Matt.*, xi, 19. — Ecce homo vorax et potator vini.

(3) *Marc.*, iii, 22. — Scribæ dicebant : Quoniam Beelzebub habet...

(4) *Matt.*, viii, 20 — Filius.. hominis non habet ubi caput reclinet.

(5) *Joan.*, vi, 68-69.

Vous voyez bien, n'est-ce pas, que Notre-Seigneur Jésus-Christ tient à la réparation.

De suivre à travers les siècles la série des réparateurs, ce serait un beau travail (nous le ferons un jour peut-être), mais ce n'est pas ici le lieu. Rappelons-nous seulement qu'à la fin du dix-septième siècle, alors que la charité s'était refroidie dans le monde, et qu'en même temps la réparation avait presque disparu, Notre-Seigneur découvrit à la Bienheureuse Marguerite-Marie sa poitrine ensanglantée : « Regarde mon Cœur, disait-il, il est déchiré et transpercé... C'est mon peuple qui m'a fait ces blessures. » Puis, l'humble et doux martyr ajoutait plus tristement encore : « N'y aura-t-il personne qui ait pitié de moi ? » C'est de cette plainte qu'est né dans la France moderne l'esprit réparateur.

Quel mystère ! Un Dieu comme en détresse ! un Dieu qui appelle à son secours !.. Il y a là un abîme que le regard n'ose scruter.

Cependant, il y a un mystère non moins profond : c'est l'insensibilité du cœur de l'homme... Un cœur pétri de la main de Dieu, un cœur dans lequel, suivant le mot de Bossuet (1), Dieu mit premièrement la bonté, et qui ne répond pas aux déchirants appels de son Créateur et Sauveur !.. Il faut, pour qu'il soit devenu capable d'une pareille froideur et d'un tel excès d'ingratitude, il faut que le péché l'ait bien horriblement ravagé et profondément dénaturé.

Toutefois, ne calomnions pas la nature humaine tout entière. La Bienheureuse Marguerite-Marie n'est pas la seule qui se soit jetée à corps perdu dans la compassion réparatrice. De généreux cœurs se sont groupés pour consoler Jésus-Christ ; des magnanimes se sont précipités pour secourir notre cher Seigneur. Je ne parle pas des religieux qui s'immolent dans le cloître, mais des chrétiens qui expient dans le monde. Les uns se prosternent gemissants devant la sainte Face. Les autres se lèvent la nuit pour adorer le Saint Sacrement. Ceux-ci, tous les jours, font la communion réparatrice. Ceux-là s'enrôlent dans l'Association du Cœur de Jésus pénitent pour nous. Il y en a qui montent la garde d'honneur. Leur drapeau flotte déjà en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Portugal, à Constantinople, à Rome. On en voit qui gravissent les rampes abruptes de la Salette, voulant pâtir sur la montagne même où la Vierge a pleuré. Chaque année, les flots de la mer étonnés emportent des pénitents qui s'en vont réparer aux lieux mêmes où l'adorable Victime a voulu souffrir et mourir. Je ne puis oublier qu'à Rome, sur la demande d'un prêtre français (2), le Souverain Pontife a donné à la dévotion des Quarante Heures la portée d'une réparation universelle. Léon XIII a voulu associer dans cette œuvre de salut public toutes les églises du monde à l'église mère et maîtresse, la sainte Eglise Romaine. Chaque nation a son jour. Le jour de la France est le jeudi. Son représentant se rend à l'église où le Saint-Sacrement est exposé pour y faire une demi-heure d'adoration, et il récite les prières autorisées, dans sa langue nationale. Par un bref solennel, notre Saint-Père le Pape a ouvert de sa main puissante et magnifique le trésor sacré des indulgences, et, tout ému des maux

(1) Oraison funèbre du prince de Condé.

(2) M. l'abbé A. Brugidou.

qui désolent la Ville et l'univers, il prodigue des faveurs sans prix aux âmes généreuses qui entreront dans la sainte ligue réparatrice (1).

III

Et nous, dans quelle mesure sommes-nous réparateurs ? Quelle place occupons-nous dans les rangs de ces chrétiens qui ont compris que l'expiation est le fond même du christianisme ? Outre que nos réparations consoleront Dieu, elles désarmeront sa justice. Il est vrai, à n'en pouvoir douter, que nos actions faites en état de grâce, ne sont plus des œuvres purement humaines. Par suite de notre union à Jésus-Christ, elles acquièrent une vertu surnaturelle si grande que la majesté trois fois sainte les accueille et les agréa. De plus, le tout-puissant Réparateur fait de son expiation eucharistique le supplément de notre faiblesse. En sorte que nos mérites s'élèvent jusqu'à des proportions infinies. Si nous croyons cela fermement, mettons-nous à l'œuvre.

Avant toute chose, pour être réparateurs, cessons d'offenser Dieu. — le bon Dieu, notre Père ! Multiplions les actes de douleur pour nos propres péchés et pour les péchés de nos frères. Oh ! si nous pouvions nous écrier avec sainte Thérèse : « Je donnerais mille vies pour sauver une âme qui se perd ! » (2). Faisons souvent, au nom de tous les pécheurs, au nom de nos familles, de nos diocèses, de la France, des actes de contrition par amour. — « O Cœur si aimant, si aimable et si peu aimé ! ô amour ! pardonnez-nous nos offenses... » — Et nous entendrons peut-être sur notre âme, sur telle âme qui nous est chère, sur notre pauvre et grande patrie, cette parole de Jésus-Christ : « Beaucoup de péchés lui seront pardonnés parce qu'elle a beaucoup aimé (3) ! »

L'esprit habituel de contrition nous conduira aux actes positifs de renoncement, de mortification, de réparation en un mot.

Renoncer aux superfluités du luxe, aux recherches de la vanité, aux délicatesses de la sensualité, c'est réparer.

Mortifier l'âme dans les écarts de l'imagination, dans les rêveries ; mortifier les passions dans leurs vives et impétueuses saillies, dans leurs périlleuses attaches ; le caractère dans ses aspérités, ses inégalités, ses fantaisies, et l'esprit dans son jugement propre : mortifier la langue dans ses médisances, ses légèretés, ses frivoles propos ; mortifier le corps dans l'usage des sens, dans la nourriture, le vêtement, le sommeil, et par l'emploi, si l'on a quelque courage, des instruments de pénitence, — c'est réparer.

C'est réparer encore que d'accepter avec résignation, — avec allégresse, — les peines qu'il plaît à la Providence de nous envoyer.

(1) Cf. la *Lettre* très importante que Mgr Gay a bien voulu adresser à M. l'abbé Brugidou sur l'extension à toutes les nations catholiques de l'Adoration réparatrice des Quarante heures à Rome, Poitiers, Oudin, 1883.

(2) *Le chemin de la perfection*, ch. II.

(3) *Luc*, VII, 47.